

Relocalisation de la tour Rogers Autorisation favorable de la CPTAQ

Marieville, le 20 juillet 2018 – La Ville de Marieville a reçu, en juillet dernier, une réponse favorable de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en réponse à sa demande de relocalisation d'une tour de télécommunication Rogers Communications inc. Cette demande visait à obtenir l'autorisation de la CPTAQ afin d'implanter la tour de télécommunications Rogers Communications inc., sur un terrain appartenant à la Ville situé en zone agricole à proximité de l'usine d'épuration des eaux usées.

Dans sa décision, la CPTAQ mentionne notamment : « Comme les lots visés appartenant à la Ville de Marieville ne sont pas pleinement occupés comme prévu initialement pour l'usine d'épuration des eaux, ils offrent un espace résiduel utile pour l'installation d'une nouvelle tour de télécommunication. La Commission considère donc qu'il s'agit ici d'un site de moindre impact sur l'agriculture pour réaliser le projet ».

Ce nouveau site, plus éloigné de quartiers résidentiels que le terrain initialement envisagé, aura donc moins d'impact pour les résidents. Tout au long de ce dossier, la Ville de Marieville a travaillé en étroite collaboration avec Rogers Communications inc. pour en arriver à un site alternatif satisfaisant pour toutes les parties.

PLUS QU'UN LIEU
de résidence,
UN MILIEU de vie !



CHRONOLOGIE DU DOSSIER

En 2017, Rogers Communications inc. a déposé une demande à la Ville de Marieville afin qu'elle fournisse un site adéquat pour la relocalisation de sa tour de télécommunications. Plus précisément, le projet implique que le site actuel de la tour soit relocalisé sur le territoire de la Ville. Lorsque la nouvelle tour sera construite, la tour existante sera démantelée. Dans le cadre de cette demande, Rogers Communications inc. a clairement précisé que le site proposé doit être situé à proximité de la tour existante, afin qu'elle puisse continuer à desservir les usagers avec une couverture similaire et adéquate.

À la suite de cette demande, Rogers Communications inc. a fait des démarches auprès de la Ville pour implanter la tour sur le site des matériaux secs situé sur la rue Marcoux. Après analyse de faisabilité, un projet d'implantation d'une nouvelle tour et d'un bail ont été déposés au conseil municipal pour analyse et approbation. Le conseil municipal de la Ville de Marieville a approuvé ce projet en août 2017. Rogers Communications inc. a par la suite débuté une consultation publique auprès des citoyens situés dans un rayon de trois fois la hauteur de la tour hors tout, soit environ 220 mètres.

Plusieurs citoyens ont fait part à Rogers Communications inc. et à la Ville de leurs objections et questions par rapport au site retenu. Sensible aux préoccupations de ses citoyens, la Ville a sollicité la collaboration de Rogers Communications inc. pour analyser des emplacements alternatifs qui auraient moins d'impact sur le secteur résidentiel.

- 30 -

Pour plus d'informations : Marie-Eve Hébert
me.hebert@ville.marieville.qc.ca
450 460-4444, poste 246